



*Convention portant sur l'organisation
De quatre séances d'éveil aux livres en musique à destination des assistants maternels*

Entre les soussignés :

Le prestataire,	Compagnie Ciboulette et Rollmops
Raison sociale :	indépendant
Adresse :	48 rue saint Amé 59 800 Lille
Téléphone :	06 33 42 64 78
Siret :	53832701600019
APE :	0595026534
Représentée par :	Geneviève Spriet
Qualité :	Responsable

Organisateur et financeur :	La Ville de Hem
Adresse :	42, rue du Général Leclerc 59510 Hem
Téléphone :	03 20 66 58 00
Représenté(e) par :	M. Francis VERCAMER
Qualité :	Maire de Hem

Il a été convenu ce qui suit :

La compagnie Ciboulette et Rollmops fournira à l'organisateur ses services en assurant quatre séances d'éveil aux livres en musique à destination des assistants maternels et des enfants qu'ils accueillent à la Maison de la Petite Enfance et à la crèche le « Nuage » :

⇒ **Le mardi 25 février 2025, le mercredi 26 février 2025, le jeudi 3 avril 2025 et le vendredi 4 avril 2025 à 9h30**

Chaque atelier dure 40 minutes

Le public sera orienté par la structure organisatrice.

L'animation se déroulera dans des locaux de la Maison de la Petite Enfance, 124, rue des écoles à Hem et dans les locaux de la crèche le « Nuage » au 2 rue racine à Hem.

Cette action pourra être reportée en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Cette prestation sera facturée à l'organisateur :

- « Le Relais Petite Enfance » de la Maison de la Petite Enfance de la ville de Hem : 4 interventions de 85 Euros net de taxes, soit 340 Euros net de taxes pour 4

interventions

L'organisateur s'engage à payer les prestations 2025, sur présentation d'une facture établie par le prestataire et déposée sur le portail « CHORUS », comme suit :

- 85 euros TTC après service effectué du mardi 25 février 2025
- 85 euros TTC après service effectué du mercredi 26 février 2025
- 85 euros TTC après service effectué du jeudi 3 avril 2025
- 85 euros TTC après service effectué du vendredi 4 avril 2025

Le prestataire sera payé uniquement sur interventions faites.

L'organisateur – la Ville de Hem – s'engage à :

- Orienter les bénéficiaires soit directement, soit via les partenaires prescripteurs
- Limiter l'effectif en fonction des possibilités
- Garantir la sécurité des participants lors des sessions

Le prestataire – la compagnie Ciboulette et Rollmops - s'engage à :

- Fournir les ateliers conformément aux termes de la présente convention
- En cas d'empêchement de l'intervenant,
 - o Soit à fournir, dans la mesure du possible, un autre intervenant à l'organisateur,
 - o Soit à reporter l'atelier en accord avec la Ville de Hem.

Fait en trois exemplaires le 3 février 2025

Pour la compagnie Ciboulette et Rollmops



Le et Approuvé
F. Vercamer

Pour la Ville de Hem,
Le Maire, Monsieur
VERCAMER Francis